

Séance du 14 mars 2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026  
Reçu en préfecture le 20/04/2026  
Publié le 20/04/2026  
ID : 032-213204118-20260414-D\_20260402-DE

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ETIENNE Loïc, second adjoint

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

ADDA Patrick, ADREY Nathalie, CLEMENTE Stéphanie, DE LEEUW Pascale, DUPUY Jérôme, ETIENNE Loïc, KOTARBA Aurélie, ROY Agathe, SONILHAC Jacques

**Procurat ion(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

**Etai(en)t excusé(s) :**

FLOURETTE Jean-Marc, SABATHIER Romain

Date de la convocation
30 mars 2026

Date d'affichage
30 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
ADREY Nathalie

20 avril 2026
et publication du
20 avril 2026

**AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	26 828,87
	- un excédent reporté de :	240 098,45
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	266 927,32
	- un déficit d'investissement de :	21 696,56
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	21 696,56
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	266 927,32
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	21 696,56
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	245 230,76
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	21 696,56

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SANSAN

Le Maire Jacques SONILHAC

le(s) secrétaire(s) de séance

